

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N° 2024/226/AR/8.3**

Le Maire de la Commune de EU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Considérant la demande de l'École de Musique d'organiser une déambulation musicale par le groupe Batucada, Salle 2000 rue Hélène Boucher, Avenue Jacques Anquetil, rue Jean Mermoz, chemin de Halage, rue Jean Bouin dans le cadre de la Fête de la Musique, le Samedi 22 juin 2024.  
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup> :** Le Samedi 22 juin 2024 entre 17h00 et 18h00  
L'École de Musique est autorisée à organiser une déambulation musicale par le groupe Batucada, Salle 2000 rue Hélène Boucher, Avenue Jacques Anquetil, rue Jean Mermoz, chemin de Halage, rue Jean Bouin dans le cadre de la Fête de la Musique à Eu.
- Article 2 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire à la charge et sous la responsabilité de l'organisateur.
- Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le trois juin deux mil vingt-quatre.

M. Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU  
Tél : 02.35.86.44.00  
Mail : news@ville-eu.fr

